SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

Comité de concertation de base CCB ECO 1

Procès-verbal de la réunion du 10 janvier 2018

1. Ordre du jour

- 1. Déménagement au sein de E4
- 2. Divers

2. Présents

Président

D. Vervenne, directeur Personnel et Organisation, au nom du Président du Comité de direction

Pour l'Autorité

- R. Massant, directeur Budget et Contrôle de la gestion
- R. Schrooten, directeur général Analyses économiques et Economie internationale
- N. Hardy, attaché (représente S. Waterbley, directeur général Réglementation économique)
- E. Zadunayski, attaché (représente J. Steenbergen, président de l'Autorité belge de la concurrence)

Techniciens

- R. Liekens, conseiller service facilitaire, Service Budget et Contrôle de gestion
- S. Pattyn, attaché, DG Analyses économiques et Economie internationale
- P. Hulin, conseiller en prévention, SIPPT, Bureau du Président
- M. De Vriendt, SIPPT, Bureau du Président
- P. Vanderbecq, conseiller général, Bureau du Président
- E. Moors, conseiller général, Bureau du Président

Pour les organisations syndicales

- E. Plaisier, CGSP AMIO
- F. Renard, CGSP AMIO
- G. Dekoster, CGSP AMIO
- G. Delhaye, CGSP-AMIO
- M. De Vos, SLFP
- B. Eeman, SLFP
- E. Baudhuin, SLFP
- C. Ferdinand, CSC Services publics
- R. Dumoulin, CSC Services publics
- G. Van Liedekerke, CSC Services publics

Secrétaire

C. Denis, conseillère, Service d'encadrement Personnel et Organisation

Excusés

- C. De Pauw, conseiller général Communication
- J.M. Delfosse, CSC Services publics
- H. De Leeuw, CSC Services publics
- F. Devleeschouwer, SLFP

Avant d'entamer l'ordre du jour, M. Dumoulin souhaite que puisse être ajouté à l'ordre du jour le rapport du SIPPT du 7 décembre 2017 sur l'analyse des risques incendie du bâtiment Atrium. La présidente accepte que ce point soit évoqué en « divers » (voir infra, point 2).

1. Déménagement au sein de E4

La présidente précise que l'examen urgent de ce point a été sollicité par les organisations syndicales.

- (a) Concurrence (ABC) pourrait occuper l'entièreté du 6ème étage de l'Atrium, car de nombreux nouveaux collaborateurs allaient entrer en service. De ce fait, il faut que les 27 collaborateurs de E4 qui occupent une partie du 6ème étage soient déplacés. Selon le principe adopté par le comité de direction selon lequel il faut regrouper les services au même étage, ces collaborateurs de E4 seront intégrés au 5ème étage, où se trouvent également les autres membres de E4.
 - M. Schrooten rappelle brièvement la chronologie de l'établissement du plan de déménagement :
 - -avril 2017 : 1ère discussion en staff de E4 ;
 - -mai 2017 : rapport de chaque chef de service à ses collaborateurs et discussion interne, tenant compte de certains principes à respecter : regroupement des collaborateurs d'un même service, bureau individuel uniquement pour le directeur général et les chefs de service (nécessité de tables de réunion vu le manque de salles de réunion, possibilité d'avoir des entretiens en tête-à-tête avec les collaborateurs), déplacer le moins de gens possible, prise en compte de la situation spécifique de certains collaborateurs ;
 - -juin 2017 : discussion en staff de l'apport de chaque service ;
 - -3 juillet 2017 : établissement d'un projet de plan, envoyé à chaque collaborateur
 - -5 au 17 juillet 2017 : possibilité pour chaque collaborateur de formuler des questions, remarques et suggestions ;
 - -20 juillet 2017 : communication à tous les collaborateurs du plan de déménagement arrêté par le directeur général ;
 - -depuis septembre 2017 : concertation avec S2.

Entre-temps, il y a eu quelques mouvements restreints suite à des arrivées et à des départs à la pension. Mais le plan qui va être transmis à \$2 est à 95% celui qui a été communiqué le 20 juillet dernier.

M. Massant ajoute que le rôle de S2 est d'apporter une aide logistique lors d'un déménagement, pas de décider qui occupe tel bureau. S2 a donc dessiné le plan sur base des indications de E4. La prochaine étape est la soumission du plan à l'avis du SIPPT.

La présidente demande aux organisations syndicales quelles sont leurs objections.

M. Ferdinand explique que le 4 janvier 2018, des représentants des trois organisations syndicales ont visité 3 étages de l'Atrium (9ème, 6ème et 5ème) avec M. Hulin et ont pu constater que 33 des 51 bureaux visités ne sont pas conformes aux prescriptions de S2 : mobilier usé ou inutile (matelas, vieux fauteuils), radiateurs couverts de plantes, appareils électriques non conformes (machines à café, frigidaires, radiateurs ou ventilateurs électriques, lampes halogènes), câbles qui traînent par terre, écrans non perpendiculaires à la fenêtre. Tout cela entrave le bien-être des collaborateurs et est contraire aux règles en matière de durabilité.

Pour M. Ferdinand, il faut mettre fin à ces anomalies avant d'entamer tout déménagement.

La présidente rappelle que l'ordre du jour du CCB est relatif au déménagement de E4. Les recommandations de la CSC Services publics seront discutées lors d'un prochain CCB, et ne peuvent être couplées au déménagement de E4 qui doit se faire après avis du SIPPT.

- M. Massant signale qu'il existe un inventaire de tout le matériel acquis par le SPF. Il est exact que des collaborateurs amènent eux-mêmes des objets sur le lieu de travail, mais S2 et le SiPPT sont assez impuissants à ce sujet. Il y a quelques années, une descente sur les lieux a été effectuée, et les objets non conformes ont été retirés. Cela a entraîné des dizaines de plaintes de la part des collaborateurs.
- M. Baudhuin présume que l'apport par les collaborateurs d'appareils ou objets personnels a pour but de compenser un manque de bien-être.
- M. Hulin confirme que des procédures strictes existent pour vérifier la sécurité des achats. Tout ce qui n'est pas passé par le service Achats doit être enlevé. C'est certes frustrant car les collaborateurs s'empressent de remettre en place les objets non conformes qui ont été retirés. Mais ce contrôle doit être fait, il y va de la responsabilité de la ligne hiérarchique : chaque chef de service est responsable, et chaque collaborateur doit suivre les instructions.
- M. Massant répond qu'on peut inventer toutes les règles qu'on veut, faire des analyses de risque, il sera toujours impossible d'empêcher totalement les collaborateurs d'apporter du matériel non conforme.

- M. Dumoulin cite 10 recommandations que la CSC Services publics a dressées suite à la visite des locaux le 4 janvier 2018 :
- -mettre en conformité les portes coupe-feu
- -retirer les appareils non conformes ;
- -compenser les retraits de réfrigérateurs par l'ajout éventuel de nouveaux réfrigérateurs
- -compenser les retraits de percolateurs par l'accès gratuit au café des coffee corners ;
- -analyser le système de chauffage et de conditionnement d'air ;
- -adapter tous les locaux en fonction des prescriptions légales ;
- -analyser l'occupation actuelle des locaux en superficie par agent ;
- -comparer la situation actuelle avec les critères objectifs d'occupation des bureaux tels que repris dans la note du SIPPT du 25.11.2013 ;
- -réaliser des analyses de risque pour tous les projets de déménagements ;
- -prendre en compte l'avis des chefs de service pour la réalisation des plans de déménagement.
- M. Dumoulin souhaite que ces recommandations soient examinées par le CCB, qui devrait se réunir régulièrement. Par ailleurs, il compte informer les membres du personnel des constatations effectuées lors de la visite du 4 janvier 2018.

Pour revenir au plan de déménagement de E4, M. Ferdinand regrette qu'il n'ait pas été tenu compte des remarques et contre-propositions de l'unité Economie durable, et que M. Schrooten ait envisagé de mettre 3 collaborateurs dans un bureau de 16 m².

- M. Schrooten répond qu'il s'agissait d'une solution provisoire, qui d'ailleurs a été abandonnée. Les seules objections au plan de déménagement sont venues de l'unité Economie durable. Les autres collaborateurs de E4 n'ont pas émis d'objections fondamentales. Ceux actuellement occupés au 6ème étage se réjouissent au contraire de rejoindre le 5ème étage.
- M. Schrooten confirme que le plan prévoit le regroupement des bureaux de l'unité Economie durable. MM. Ferdinand et Baudhuin se réjouissent de cette nouvelle. M. Schrooten précise par ailleurs que 4 places ont été réservées pour des occupations imprévues, dont les stagiaires-étudiants.

Concernant les normes d'occupation, M. Massant précise que le plan est largement plus favorable que la norme de 13,5 m² par travailleur arrêtée par la Régie des Bâtiments.

La présidente se dit agréablement surprise par l'espace des bureaux dans l'Atrium, et par le fait que les collaborateurs peuvent y aménager un espace personnalisé, ce qui rend leur espace de travail particulièrement agréable.

M. Ferdinand rappelle qu'à ses yeux, la mise en place des 10 recommandations dont question plus haut est un préalable à un bon déménagement et une bonne façon d'anticiper de nouveaux problèmes. Il n'y a pas vraiment d'urgence, d'autant que Mme Zadunayski a précisé qu'un seul des six nouveaux collaborateurs prévus en ce début d'année entrait en service.

M. Massant répond qu'il n'est pas opportun de retarder encore le déménagement, dont la mise en œuvre a commencé il y a près d'un an.

Dès que S2 aura reçu l'avis du SIPPT, et en fonction de cet avis, il élaborera le planning. Il ne peut être plus précis sur le timing à l'heure actuelle.

M. Hulin promet de remettre son avis dans les plus brefs délais, mais précise que Empreva doit également donner son avis à propos de deux collaborateurs qui font l'objet d'un suivi médical.

M. Vanderbecq se réjouit de la clarification apportée à la question du déménagement de E4 et souligne l'intérêt que le président du comité de direction porte toujours aux avis du SIPPT. Le Bureau du Président examinera également les 10 recommandations citées par M. Dumoulin.

2. Divers

(b)

- <u>analyse des risque incendie du bâtiment Atrium</u>: M. Dumoulin a pris connaissance dans le sharepoint du rapport du 7 décembre 2017 du SIPPT à ce sujet. Ce rapport soulève plusieurs questions importantes sur lesquelles le CCB doit absolument se pencher. M. Massant signale que S2 doit pouvoir examiner ce document en profondeur pour déterminer les mesures à prendre. Il note toutefois déjà qu'il peut difficilement remédier au blocage des portes coupefeu par les collaborateurs. M. Dumoulin souhaite que le CCB puisse rapidement se réunir à ce sujet, et réfléchir aux solutions à apporter, notamment à l'aide des 10 recommandations dont question au point 1. La présidente prend acte de cette demande. Il faut laisser à tous les membres le temps de prendre connaissance des documents contenus dans le sharepoint.
- <u>poursuite de la visite de l'Atrium</u>: M. Dumoulin annonce qu'il a l'intention de poursuivre l'exercice entamé le 4 janvier en visitant prochainement les autres étages de l'Atrium, avec une attention toute particulière pour le contactcenter et pour le paysager du 7^{ème} étage.

- accès au sharepoint du CCB1; ce sharepoint n'est actuellement accessible qu'aux membres du CCB1 qui font partie du SPF Economie. Les membres externes (permanents syndicaux, Empreva) n'y ont pas accès. S3 est invité à chercher une solution pour que le sharepoint soit accessible à tous les membres.

La présidente remercie les membres de leur présence et clôture la réunion.

Claire DENIS conseillère

secrétaire

Dáisy VERVENNE

Directeur Personnel et Organisation Présidente ff. du CCB 1

